



- Maquillage et enfumage à France télévisions -

## « Cachez cette RCC que je ne saurais voir ! »

Une nouvelle version du projet de RCC (rupture conventionnelle collective) a été proposée par la direction. Trois syndicats représentatifs de France télévisions ont choisi de la signer, le SNJ non.

Après trois mois de négociations infructueuses avec la DRH, il aura donc suffi de quelques heures d'échanges avec la PDG et d'un maquillage grossier du texte pour rendre « signable » aux yeux de certains ce qui ne l'était pas la semaine précédente.

L'accord proposé le 7 mai dit « *accord-cadre sur le déploiement du projet d'entreprise de France télévisions* » est une rupture conventionnelle collective qui ne dit pas son nom. Il en comporte tous les éléments constitutifs, qu'on en juge :

- Le cadre légal de référence demeure l'article L 1237-19 qui définit les RCC.
- Le maximum possible de départs dans ce dispositif est toujours fixé à 2000.
- L'engagement de recruter 1100 nouveaux salariés en CDI reste lié à la réalisation effective de ces 2000 départs.
- Le différentiel des 900 suppressions potentielles de postes ne varie donc pas.

Le changement avec la précédente version tient au fait que cette fois les mots « rupture conventionnelle collective » ne sont jamais utilisés. Une omission qui ne trompera que ceux qui veulent se laisser berner.

Malgré les avancées obtenues au cours de la négociation de la RCC, le SNJ a refusé de signer le projet d'accord du 30 avril, considérant qu'il ne protégeait pas correctement les salariés de FTV.

Les changements apportés dans la nouvelle version de l'accord ne constituent pas une amélioration, bien au contraire ! Car au-delà de l'aspect hypocrite de l'opération camouflage, quasiment toutes les avancées ont été supprimées.

- Disparus les engagements chiffrés de recrutements pour 2019 et 2020.
- Disparue la priorité explicite donnée aux recrutements sur les fonctions opérationnelles par rapport à l'encadrement.
- Disparu l'engagement de recruter prioritairement les précaires que la direction a elle-même reconnus « réguliers ».
- Disparue la garantie écrite de ne pas dénoncer unilatéralement l'accord collectif du 28 mai 2013.

#### Côté ajouts, outre le maquillage lourd, on trouve :

- Une bonne dose d'enfumage à la sauce « QVT » (qualité de vie au travail).
- Des comités Théodule à tous les étages.
- Une perspective d'expérimentations tous azimuts sur 4 ans destinée à généraliser la polyvalence pour compenser les suppressions de postes.

S'ajoutent enfin quelques lignes sur l'information nationale, régionale, ou ultramarine. Des engagements déjà démentis par les projets en cours !

Par exemple, le renforcement de France Info : à l'heure d'un plan de suppressions de postes, il se fera au détriment des rédactions nationales et au moment de la disparition du Soir 3.

Même contradiction pour le réseau régional ou ultramarin, car les moyens ne suivent pas les ambitions affichées.

A France Télévisions, Tartuffe a trouvé de dignes héritiers à la direction et parmi certains syndicats.

Le SNJ, lui, refuse de se voiler la face : la mise en œuvre de cet accord risque d'avoir des conséquences très lourdes sur la santé, la sécurité et les conditions de travail de tous les salariés qui resteront dans l'entreprise.

Paris, le 9 mai 2019